



PREFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

D.C.S.T.E.P.  
Pôle cohésion sociale,  
sports, jeunesse, culture

Dossier suivi par :  
Yann BLOT  
Secrétariat :  
Magali FOUCHARD-BORTHAIRE

## COMMUNIQUE DE LA D.C.S.T.E.P.

### FORMATION AU SURVEILLANT DE BAINADES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Dans le cadre des besoins recensés auprès des organismes proposant des accueils collectifs de mineurs (Centres de vacances et accueils de jeunes), il apparaît un manque de personnes possédant la qualification de « Surveillant de baignades », permettant l'encadrement des activités aquatiques, que ce soit en piscine, plan d'eau ou bord de mer.

Afin d'évaluer la possibilité d'organiser sur l'archipel une session de formation à cette qualification, la DCSTEP souhaiterait connaître les personnes susceptibles d'être intéressées et disponibles, répondant aux conditions suivantes :

- Etre titulaire du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou en cours de formation ;
- Justifier du certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) » ou diplôme admis en équivalence ;
- Fournir une attestation de capacité à effectuer un 100 mètres nage libre, départ plongé, délivré par un Maître-Nageur Sauveteur.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la DCSTEP, soit par téléphone au 41.19.40, soit par courriel à : [jeunesse-sports@dcstep.gouv.fr](mailto:jeunesse-sports@dcstep.gouv.fr) , en précisant leur Nom, Prénom, Téléphone et adresse courriel.

Saint-Pierre, le 27 mai 2013

Le DCSTEP,